



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2410 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) jusqu'au 15 avril 2019, m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur la mise en œuvre de ladite résolution et m'a prié de dépêcher une mission d'évaluation stratégique en Haïti et de lui faire des recommandations sur le rôle futur de l'ONU en Haïti, notamment toutes recommandations en faveur d'un retrait progressif ou d'une sortie. Il retrace les faits nouveaux importants survenus depuis la parution de mon précédent rapport ([S/2018/1059](#)), ainsi que les progrès accomplis dans l'exécution de la stratégie de sortie assortie d'objectifs, fait le point sur le transfert des tâches et des responsabilités au Gouvernement et présente les recommandations de la mission d'évaluation stratégique.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique et faits connexes dans le domaine de la sécurité

2. La période considérée a été marquée, dans un premier temps, par le rétablissement d'un calme relatif. Les tensions politiques latentes se sont aggravées à mesure que la situation économique s'est détériorée et les demandes adressées au Gouvernement pour qu'il s'attaque à la corruption ont continué de figurer en bonne place sur la scène publique. En décembre, les pénuries de carburant et la poursuite de la dépréciation de la gourde haïtienne n'ont pas déclenché de manifestations importantes, et l'activité des bandes organisées s'est ralentie à l'approche de la période des fêtes. Cependant, au début du mois de février, répondant aux appels de l'opposition, la population a défilé dans les rues pour exiger une meilleure gouvernance et réclamer la démission du Président.

3. En vue d'apaiser les tensions, trois jours après les manifestations du 18 novembre 2018, le Président Jovenel Moïse a invité tous les secteurs de la société à participer à un dialogue national inclusif animé par le Premier Ministre Jean-Henry Céant. Le 22 janvier 2019 s'est tenu à Port-au-Prince un forum consacré à l'examen



d'un projet de pacte national de gouvernabilité, dans lequel était proposée une série de réformes possibles dans des domaines tels que la gouvernance, le développement, l'état de droit et la sécurité. Ce document comprenait également une proposition visant à accroître la participation des partis d'opposition et de la société civile au gouvernement et était censé servir de base au règlement de la crise politique actuelle. Il a cependant été critiqué pour ne pas avoir été élaboré de façon inclusive et transparente et n'a pas gagné l'adhésion des interlocuteurs de tout l'éventail politique.

4. Le 14 janvier, l'Assemblée nationale a ouvert la première session ordinaire de l'année législative dans un contexte de protestations citoyennes contre la performance du Parlement au cours de l'année 2018, lors de laquelle moins de la moitié des séances prévues ont été tenues et sept projets de loi seulement ont été adoptés. Dans son discours annuel sur l'état de la nation, le Président Moïse s'est exprimé sur les défis politiques, économiques, sociaux et sécuritaires qu'il faudrait relever. Il s'est engagé à promouvoir des élections justes, crédibles, démocratiques et transparentes et a exhorté les législateurs à adopter la loi électorale et le budget de 2018-2019, pour permettre la tenue d'élections.

5. La population a continué d'exiger sans relâche que les responsables des irrégularités de gestion dont aurait fait l'objet le fonds PetroCaribe soient amenés à répondre de leurs actes. Du 20 au 22 décembre 2018, puis du 31 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de petites manifestations ont été organisées devant la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif. En janvier 2019, des citoyens qui avaient déposé à titre privé des plaintes pénales contre des hauts fonctionnaires de l'État et des entreprises privées ayant obtenu des marchés dans le cadre du fonds PetroCaribe ont manifesté pour dénoncer l'absence de progrès de l'enquête. Pour tenter de recouvrer une partie des fonds prétendument détournés, le Gouvernement a annoncé qu'il s'apprêtait à déposer des plaintes civiles contre les personnes soupçonnées d'avoir commis les irrégularités de gestion. À la suite de la publication, le 31 janvier, du rapport de la Cour, qui fait la lumière sur les irrégularités de gestion et le détournement de procédure, les représentants du Gouvernement ont indiqué que des poursuites pourraient être engagées contre les personnes soupçonnées d'avoir commis ces irrégularités. Le rapport final de la Cour est attendu en avril, et l'instruction des plaintes pénales par les juges prendra sans doute plusieurs années avant d'être achevée, ce qui risque d'attiser le mécontentement de la population.

6. Après la déclaration par le Gouvernement de l'état d'urgence économique le 5 février, des manifestations de grande ampleur ont eu lieu dans les grandes villes du pays à partir du 7 février, le jour du deuxième anniversaire de l'investiture du Président Moïse et du trente-troisième anniversaire de la destitution de l'ancien Président Jean Claude Duvalier, ce qui a entraîné le report du lancement officiel du dialogue national du Président Moïse. Exprimant leur mécontentement face à l'augmentation du coût de la vie et demandant la démission du Président, les manifestants ont vandalisé des biens publics et privés, utilisé des armes à feu, érigé des barricades et perturbé l'activité économique dans les principaux centres urbains du pays. Les troubles ont perturbé les échanges et les marchés et ont eu de graves retombées sur les activités génératrices de revenus de la population, en particulier dans les ménages dirigés par une femme, souvent tributaires d'emplois axés sur le marché. Le 19 février, la Mission pouvait confirmer que, par suite des troubles, 34 personnes, dont un mineur et trois femmes, avaient été tuées, 102 personnes, dont 23 agents de la Police nationale d'Haïti, avaient été blessées et 82 avaient été arrêtées. Tout au long des manifestations, la police a maintenu une présence visible et constante, effectué des patrouilles, maîtrisé les foules et levé les barricades pour libérer les principaux axes routiers. Cette situation d'enlèvement a incité le Groupe restreint à préconiser la tenue d'un dialogue inclusif et global, en même temps que l'exécution de réformes économiques efficaces, afin qu'Haïti sorte de la crise. En

outre, la Communauté des Caraïbes, la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti et la Conférence épiscopale de l'Église catholique ont appelé au calme et exhorté toutes les parties à trouver une solution pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Le 17 février, l'intensité des manifestations avait diminué, mais les principaux axes routiers restaient bloqués et les appels à de nouvelles manifestations continuaient de circuler.

7. Au huitième jour des manifestations, le Président Moïse a prononcé un discours devant la nation, dans lequel il a dit comprendre les doléances du peuple haïtien, jugé que la situation dans le pays s'était aggravée depuis les premières manifestations en juillet et condamné la violence et les pertes en vies humaines qui en résultaient. Il a annoncé un train de mesures spécifiques pour faire face à la crise, qui serait présenté par le Premier Ministre. Le 16 février, le Premier Ministre, Jean-Henry Céant, a déploré les conséquences que les manifestations violentes avaient eues pour l'économie et la prestation de services à la population et désigné la corruption, les inégalités économiques et la mauvaise gouvernance comme de graves problèmes posés au pays. Soulignant que le dialogue était le seul moyen de sortir de la crise, il a promis de s'attaquer à la corruption, de donner suite à l'affaire PetroCaribe, de réduire le train de vie de l'État et de promouvoir un certain nombre de mesures économiques pour venir en aide à une population en situation de détresse économique.

## B. Situation humanitaire

8. Le pays continue de faire face à une crise migratoire persistante, caractérisée par le rapatriement volontaire ou, souvent, forcé de ses ressortissants et de personnes d'origine haïtienne, en provenance des pays voisins et d'autres pays des Amériques et de la région des Caraïbes. Afin de réduire le nombre de cas d'apatridie, le Gouvernement continue de travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à une réforme de l'état civil qui facilitera l'accès des Haïtiens vivant à l'étranger ou dans les zones reculées du pays aux pièces d'identité, Haïti ayant à cet égard, au dernier trimestre, adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et ratifié la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

9. Selon l'étude du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire réalisée en octobre et décembre 2018 pour l'ensemble du pays, 5,5 % et 27 % des personnes interrogées se trouvaient respectivement dans des situations d'urgence et de crise alimentaire<sup>1</sup>. En tout, 2,26 millions de personnes avaient été classées comme étant en situation d'insécurité alimentaire et avaient besoin d'une aide humanitaire à cet égard. Cette situation a été aggravée par la fermeture des grands axes routiers par suite des manifestations de février, qui a entravé les livraisons de denrées alimentaires de base. La prestation d'autres services de base, tels que les soins de santé, les services en matière de sexualité et de procréation, l'eau et l'assainissement, a également été perturbée. L'ONU continue de collaborer étroitement avec les autorités haïtiennes pour évaluer la situation humanitaire dans le pays et les besoins des groupes de la population les plus vulnérables.

10. La lutte contre le choléra a continué d'enregistrer des progrès notables. De janvier à fin décembre 2018, le Ministère de la santé publique et de la population a signalé 3 794 cas présumés de choléra (contre 13 681 en 2017) et 43 décès (contre 146 en 2017). En comparaison de la situation au début de l'épidémie, le nombre de cas présumés hebdomadaires a été réduit de 99 %. Il semble à présent possible

<sup>1</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Haïti : Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë, octobre 2018-juin 2019 » (19 décembre 2018), consultable à l'adresse suivante : [http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user\\_upload/ipcinfo/docs/IPC\\_Haiti\\_AFI\\_2018Oct2019Feb.pdf](http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Haiti_AFI_2018Oct2019Feb.pdf).

d'enrayer la transmission du choléra, à condition que le financement à cet effet soit assuré et que des mesures de contrôle continuent d'être appliquées au niveau mondial. À cet égard, le Fonds central pour les interventions d'urgence a récemment affecté 5 millions de dollars à l'appui de la lutte contre le choléra en Haïti jusqu'à la fin de 2019.

11. Les travaux relatifs à l'émission d'obligations à impact sur le développement à l'appui du volet 1A de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies ont bien progressé. Une étude de faisabilité a été entreprise avec l'aide financière de l'Agence des États-Unis pour le développement, et l'on a commencé à élaborer un modèle de financement obligataire, afin de mobiliser 25 millions de dollars pour contribuer à l'élimination du choléra. Le modèle laisse envisager une approche de financement mixte selon laquelle la surveillance, l'intervention rapide, les soins médicaux et la coordination continueront d'être financés de façon classique en 2019, tandis que les obligations à impact sur le développement proposées financeraient provisoirement les activités non financées de 2020 à 2022.

12. À la suite du séisme du 6 octobre 2018, le guichet interventions d'urgence du Fonds central pour les interventions d'urgence a accordé 3 157 660 de dollars à Haïti pour permettre au pays de répondre aux besoins humanitaires urgents dans les domaines de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles, ainsi qu'aux besoins en matière de santé sexuelle et procréative, notamment pour les femmes et les filles victimes de violence sexiste ; cette aide facilitera également la fourniture d'abris et d'une assistance non alimentaire, dans le département du Nord-Ouest, au profit d'une population estimée à 45 000 personnes pour une période de quatre mois.

13. Au 11 janvier 2019, le plan d'aide humanitaire de 2018, qui cible 2,2 millions d'Haïtiens en situation de vulnérabilité, avait mobilisé 32,4 millions de dollars sur les 252,2 millions demandés (soit 13 %). Des ressources supplémentaires non comprises dans le plan, d'un montant total de 47,4 millions de dollars, avaient été obtenues. L'évaluation d'ensemble des besoins humanitaires en 2019 et le plan d'aide humanitaire pour 2019-2020 ont été achevés et seront publiés d'ici au 22 février.

### **III. Exécution du mandat**

#### **A. Lutte contre la violence de proximité (objectif 6)**

14. Le Gouvernement haïtien s'emploie de façon de plus en plus prioritaire à réduire la violence des bandes organisées et à établir des liens plus étroits avec les collectivités touchées par la criminalité violente. Le programme de lutte contre la violence de proximité de la MINUJUSTH atténue la violence dans les « points chauds » de l'agglomération de Port-au-Prince. Les projets entrepris dans le cadre du programme étaient axés sur la promotion du dialogue dans les quartiers fragiles touchés par un manque chronique de débouchés socioéconomiques et par un accès limité aux services de base, y compris à la police et au système judiciaire. Des femmes, des hommes et des jeunes marginalisés ou à risque ont reçu une formation professionnelle et ont eu la possibilité de gagner des revenus grâce à la distribution de kits de démarrage d'activités, à la mise en place de pépinières de petites entreprises et à des initiatives de gestion des déchets à forte intensité de main-d'œuvre. Depuis juillet 2018, 3 894 femmes et 2 685 hommes ont participé à des activités telles que des tournois de football, des séances de formation des notables locaux, des leçons de conduite, des festivals culturels, des dialogues de voisinage destinés à promouvoir la paix et des initiatives de soutien à la scolarisation des enfants.

15. En outre, cinq projets de lutte contre la violence de proximité sont en cours à Cap-Haïtien (département du Nord), Mahotièrre (département du Nord-Ouest), Hinche (département du Centre) et Port-au-Prince (La Saline, Bel-Air, Carrefour-Feuilles et Martissant). Ils offrent également, dans le cadre des efforts de prévention de la violence, des possibilités de formation et de réinsertion professionnelle, ainsi que des activités à forte intensité de main-d'œuvre, à l'attention de 904 jeunes femmes et 896 jeunes hommes qui risquent d'être recrutés par les bandes organisées ou incités à déclencher des manifestations violentes.

16. La Mission a jusqu'à présent facilité, dans l'ensemble du pays, la tenue de 40 conférences et débats publics sur l'état de droit, qui ont compté au total 5 840 participants, dont 2 335 femmes. Dans le même cadre, une nouvelle série de débats, de tables rondes et de discussions en groupes restreints a été organisée à l'échelle du pays pour instaurer la confiance, désamorcer les conflits, ouvrir des espaces de dialogue et promouvoir l'état de droit dans les collectivités exposées à la violence et aux activités des bandes organisées.

17. Le Groupe de travail thématique des Nations Unies sur les questions de genre a facilité un débat sur le projet de loi relatif à la violence à l'égard des femmes. Le texte du projet, qui a été approuvé par le Ministère de la condition féminine et des droits des femmes et par la seule sénatrice haïtienne, Dieudonné Luma Étienne, a été diffusé à 26 organisations de la société civile et groupes de femmes afin de garantir une approche inclusive et une large participation.

## **B. Évolution des conditions de sécurité et formation de la police (objectifs 1 et 4 à 6)**

18. La police nationale a assuré de façon de plus en plus autonome la sécurité dans l'ensemble du pays. La bonne performance dont elle a fait preuve à l'occasion des récentes manifestations témoigne de sa force accrue de maintenir l'ordre dans tout le pays. Cependant, sur les 205 manifestations qui ont eu lieu depuis décembre, 38 ont nécessité la mobilisation de ressources internes qui dépassaient la capacité opérationnelle normale des unités de la police chargées du maintien de l'ordre. De plus, pour faire face à un regain d'activité des bandes criminelles au troisième trimestre de 2018, la police nationale a élaboré une stratégie d'interventions ciblées dans les quartiers de Port-au-Prince du Village de Dieu, de La Saline et, plus récemment, de Savanne Pistache. De ce fait, sur 12 opérations majeures, 4 ont été menées par la police nationale avec l'appui limité de la Mission. La police nationale a également assumé l'entière responsabilité des opérations menées dans le Département de Grande-Anse et a augmenté sa capacité dans le département de l'Ouest à la suite du départ de deux unités de police constituées au cours de la période considérée, devenant ainsi autonome dans 6 des 10 départements d'Haïti, où ses unités de maintien de l'ordre opèrent sans le soutien de la Mission.

19. À une réunion du comité directeur pour le plan de développement stratégique de la police nationale tenue en janvier, les donateurs ont été informés que sur 133 mesures prioritaires, 96 étaient en cours d'exécution. Cependant, le projet de loi de finances pour l'exercice 2019/20, qui prévoit d'affecter 6,24 % du budget total de l'État à la police nationale, ne permettra pas de maintenir le rythme d'exécution actuel.

20. Sur la base d'un audit mené par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, le Directeur général de la police nationale a retiré des états de paie un certain nombre d'agents inactifs, ramenant ainsi le nombre d'agents opérationnels à 15 051, dont près de 10 % de femmes, ce qui correspond à un ratio de 1,32 agent de police pour 1 000 habitants. Le personnel de police déployé dans les

départements a augmenté, passant à 35 % de l'effectif total. Dans le même temps, les efforts de recrutement se poursuivent et la trentième promotion de la police nationale, qui compte 671 élèves, dont 142 femmes, a entamé le septième mois de son programme de formation. La Mission et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) collaborent avec l'École de police à la mise au point de stratégies visant à accroître le nombre de candidates. Il faudrait accroître le nombre de femmes parmi les rangs de la police, non seulement pour la plus rendre plus efficace dans l'ensemble mais également pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité et remédier au problème des crimes de violence sexiste.

21. En janvier, la police nationale a mis en place un système d'évaluation des agents, qui avait été appliqué à titre pilote en 2018. Les nouvelles évaluations de la performance feront partie d'un système de promotion fondé sur le mérite. La Mission a financé une formation à la vérification interne des comptes, d'une durée de 15 jours, à l'intention de l'Inspection générale de la police nationale et de sa Direction des finances, afin de renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations. En vue de décentraliser ses fonctions de contrôle hors de Port-au-Prince, l'Inspection générale a rédigé une proposition de projet pilote devant être lancé dans l'un des quatre départements où ce programme sera à terme appliqué.

22. Le programme régional d'encadrement et de conseil à l'intention des hauts responsables des forces de police est en cours de révision afin de mieux l'adapter aux besoins, compte tenu de la transition prévue de la présence de l'ONU. Le nouveau modèle assurera la viabilité du transfert des aptitudes et compétences en matière de gestion, dont pourront tirer parti non seulement les hauts responsables, mais également le personnel intermédiaire et les cadres.

23. La composante police de la Mission a continué de mener des activités de formation sur la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des acteurs de la chaîne judiciaire, en vue de parvenir à une entente commune sur les soins à prodiguer aux victimes, et de mettre en commun les meilleures pratiques. Le projet de mobilisation contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, exécuté dans le cadre du programme de lutte contre la violence de proximité sous la forme d'ateliers de sensibilisation dans les départements de l'Artibonite, de la Grand-Anse et du Sud, dont ont bénéficié 11 864 personnes, y compris 7 635 femmes, a été mené à bien. Un groupe de travail ad hoc a été mis en place dans chaque département pour rassembler les représentants de l'État et des autres secteurs engagés dans le traitement judiciaire des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et pour repérer les goulets d'étranglement et les solutions possibles.

### **C. Justice et état de droit (objectifs 1, 2 et 5)**

24. Le Président Moïse a nommé des juges pour un mandat de 10 ans aux six sièges qui étaient vacants à la Cour de cassation depuis décembre 2015, dont celui du Président de la Cour et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Aucune des trois candidates proposées par le Sénat n'ayant été nommée, une seule femme siège à présent parmi les 12 juges de la Cour.

25. Le Commissaire général du Gouvernement ayant été destitué et remplacé à la tête du parquet de Port-au-Prince le 17 décembre, la grève des avocats du barreau de Port-au-Prince qui durait depuis deux mois a cessé et les activités judiciaires ont repris. Au cours des audiences pénales tenues à la fin de décembre, après deux mois d'interruption, 15 détenus ont été assistés par les services d'aide juridictionnelle de Port-au-Prince, dans le cadre du programme de lutte contre la violence de proximité de la MINUJUSTH ; 11 d'entre eux ont été remis en liberté.

26. D'octobre 2017 à décembre 2018, les magistrats du parquet de la juridiction de Port-au-Prince ont été saisis de 1 369 affaires pénales. Dans 595 d'entre elles (43 %), ils ont décidé le jour même de donner suite ou d'abandonner les poursuites. Dans 41,5 % de ces affaires, les poursuites ont été abandonnées. Au cours de la même période, les 22 juges d'instruction de la juridiction ont classé 442 dossiers, soit, en moyenne, 1,3 dossier par juge et par mois. Au 31 décembre, la proportion de détenus en attente d'un procès depuis plus de deux ans s'élevait à 65 %, contre 63,6 % au cours de la période considérée dans mon rapport précédent.

27. Dans le cadre des efforts en cours pour réduire le taux de détention provisoire, la Mission a participé aux activités du comité ministériel qui a élaboré un nouveau plan d'action contre la détention provisoire prolongée, lancé le 18 janvier par le Ministre de la justice et de la sécurité publique. Lors d'une réunion tenue le 11 janvier, le doyen du tribunal de première instance de Port-au-Prince, le commissaire du Gouvernement au parquet et le bâtonnier de l'ordre des avocats ont adopté une série de mesures destinées à faciliter une augmentation du nombre d'audiences au tribunal, notamment la mobilisation du personnel administratif et judiciaire et la mise en service intégrale des salles d'audience, à assurer la tenue des archives judiciaires et à garantir que les détenus arrivent à temps pour leur procès. Dans le même temps, en coordination avec ONU-Femmes, la Mission a mené des activités pour offrir des services d'assistance juridictionnelle à 217 femmes dans la seule prison pour femmes du pays, ce qui a permis d'accélérer la procédure et a conduit à la libération de 12 femmes. Dans le cadre du projet d'aide juridictionnelle soutenu par la Mission à l'intention des mineurs aux prises avec la justice, le Ministère public de Port-au-Prince a ordonné le 14 janvier la libération de 33 mineurs en détention provisoire ; six d'entre eux ont été libérés tandis que des efforts sont en cours pour retrouver les parents des 27 autres.

28. La loi sur l'aide juridictionnelle ayant été promulguée, la Mission a, dans le cadre du Programme conjoint pour l'état de droit des Nations Unies, aidé le Ministère de la justice et de la sécurité publique à la diffuser. Trois ateliers ont été organisés à Hinche (département du Centre), Les Cayes (département du Sud) et à Port-au-Prince, à l'intention de 200 participants, dont 34 femmes, afin de présenter cette loi aux acteurs de la chaîne pénale et de promouvoir son application.

29. Dans le même temps, trois projets de sensibilisation, appuyés par le programme de lutte contre la violence de proximité et exécutés avec des partenaires locaux, ont permis de créer, avec la population, une dynamique propre à engager politiquement les pouvoirs exécutif et législatif du Gouvernement à adopter des lois qui améliorent l'accès à la justice et à la sécurité, en s'attachant en priorité à améliorer l'accès et la représentation des femmes. Ces projets ont mobilisé l'opinion publique en faveur de l'adoption du projet de Code pénal et de Code de procédure pénale qui, s'ils sont appliqués, seront d'une grande efficacité pour remédier aux carences du système judiciaire, protéger les droits de l'homme et améliorer l'accès à la justice.

30. Le 6 décembre, l'UNICEF s'est entretenu avec des représentants du cabinet du Premier Ministre et l'Institut du bien-être social et des recherches, à laquelle il a souligné l'importance du code de protection de l'enfance et leur a demandé de s'employer à faire adopter par le Parlement le projet de loi dont celui-ci a été saisi en 2014. Le code fait avancer la justice des enfants en relevant de 16 à 18 ans l'âge de la majorité pénale, fixe des limites pour la détention des enfants et prévoit des peines de substitution en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

31. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir les inspections judiciaires, la Mission a, par l'intermédiaire du programme conjoint pour l'État de droit, fait don de deux véhicules, de mobilier de bureau et de matériel informatique

en vue d'améliorer les conditions de travail au Ministère de la justice, dans les services d'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et à la Commission technique de certification. Ce don facilitera les inspections à mener dans les 18 tribunaux de première instance et 5 cours d'appel du pays. Le programme a également facilité la première inspection de la juridiction de Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest), qui a été menée au Parquet, au Greffe, à la prison et dans quatre tribunaux.

#### **D. Appareil pénitentiaire (objectifs 1, 3 et 5)**

32. Au 25 janvier, la population carcérale, qui comptait 11 684 détenus, dont 412 femmes, 279 garçons et 16 filles, était pratiquement inchangée par rapport à la période précédente (11 755 détenus). Le taux d'occupation des établissements pénitentiaires haïtiens s'élève à 360 %, au regard d'une norme nationale fixée à 2,5 m<sup>2</sup> par détenu. La surpopulation extrême et de mauvaises conditions d'hygiène dans la plupart des établissements, auxquelles sont venues s'ajouter l'irrégularité de denrées alimentaires et la pénurie de personnel médical et de médicaments, ont continué de créer des problèmes de santé parmi les détenus, et le taux de décès est passé de 11,8 à 14 pour 1 000, les principales causes de décès parmi les détenus étant la tuberculose, la malnutrition et les maladies cardiovasculaires. Les fournisseurs de denrées alimentaires continuent de ne pas être payés régulièrement. L'autonomie financière et administrative accrue dont dispose l'administration pénitentiaire pourrait atténuer ces problèmes récurrents. Afin d'améliorer les services de santé dans les prisons, la Mission a appuyé une évaluation de ces services, dont l'objet était de définir une stratégie corrective. Elle a en outre continué d'encourager l'établissement de partenariats avec le Ministère de la santé publique et de la population, l'Organisation mondiale de la Santé et l'organisation non gouvernementale Health Through Walls.

33. Lors d'une réunion tenue le 3 décembre, la MINUJUSTH a rappelé au Directeur général de la police nationale qu'il importait de faire progresser le projet de loi pénitentiaire, ainsi que le projet de loi organique visant à faire de la direction de l'administration pénitentiaire une direction centrale de la police nationale, ce qui renforcerait et officialiserait ses responsabilités et garantirait une action plus efficace dans les domaines connexes. Ces deux projets de loi n'ont pas encore été présentés au Ministère de la justice et de la sécurité publique et sont en cours de révision par la police nationale. En attendant leur promulgation, la Mission a continué de renforcer les capacités administratives, de gestion et opérationnelles de la Direction générale par des actions menées sur place, au siège et dans les établissements pénitentiaires.

34. L'administration pénitentiaire continue d'accueillir dans ses rangs de nouveaux diplômés de l'École de police. Le programme de formation spécialisée à l'intention des candidats à des postes de l'administration pénitentiaire s'est achevé par la certification de 50 hommes et sept femmes issus de la vingt-neuvième promotion de la police nationale. Dans l'ensemble du pays, le nombre total d'agents pénitentiaires a augmenté, passant à 1 238, dont 161 femmes. Cela porte à 1/9,45 le nombre d'agents rapporté à la population carcérale, ce qui est loin du ratio de 1/5 visé par l'administration pénitentiaire. Afin d'accroître le nombre d'agents pénitentiaires spécialisés, le Directeur général de la police a décidé d'adopter une stratégie ciblée de recrutement et de formation pour l'administration pénitentiaire qui réponde aux besoins essentiels de 880 personnes en attente d'être recrutées et permette de réduire le taux élevé de départs volontaires. La Mission a aidé l'administration pénitentiaire à évaluer la performance de 288 membres du personnel en uniforme, dont 63 femmes, dans cinq établissements pénitentiaires, au moyen de l'outil d'évaluation du comportement professionnel du personnel.

35. La direction de l'administration pénitentiaire a procédé à la première série d'évaluations des établissements pénitentiaires en décembre 2018, sur la base des critères de certification qui ont récemment été définis avec l'appui technique et logistique de la Mission.

## **E. Droits de l'homme (objectifs 4, 5, 6, 7, 8 et 9)**

36. Avec l'appui de la MINUJUSTH, le Comité interministériel des droits de la personne a commencé à travailler à l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme, conformément à la recommandation formulée par le Conseil des droits de l'homme en avril 2017. Cela permettra aux autorités haïtiennes de remédier aux insuffisances structurelles tout en les positionnant pour donner suite aux recommandations formulées par les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, veillant ainsi à ce que l'indicateur 9.1 de la stratégie de retrait de la MINUJUSTH assortie d'objectifs soit finalement satisfaite.

37. La MINUJUSTH continue d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme qui auraient été commises par la police nationale, notamment pendant les manifestations d'octobre et de novembre 2018 (voir [S/2018/1059](#), par. 3 à 6) et durant les manifestations de février 2019. Selon les conclusions de la MINUJUSTH, lors des manifestations du 17 octobre, les policiers étaient responsables de 57 violations des droits de l'homme, dont trois exécutions sommaires et 47 cas de recours excessif à la force, ce qui a entraîné la mort de trois manifestants et fait 44 autres blessés. Sur les 72 victimes enregistrées du 18 au 23 novembre, 51 étaient imputables à des éléments armés qui ne font pas partie des forces de police et 21, dont 6 décès, auraient résulté d'un usage excessif de la force par des agents de police. L'Inspection générale de la police a ouvert plusieurs enquêtes, et un certain nombre d'enquêtes judiciaires ont également été lancées. Bien que les violations imputables à la police nationale soient une source de grande préoccupation, je me félicite de la réaction rapide des autorités nationales.

38. En novembre, les affrontements entre bandes rivales dans le quartier de La Saline à Port-au-Prince ont entraîné la mort de plusieurs personnes. Les organisations locales de la société civile ont publié des rapports sur les conclusions de leurs enquêtes au sujet des crimes qui avaient été commis. Selon ces rapports, 25 à 71 personnes ont été tuées par des membres d'une bande criminelle ; au moins 11 femmes et filles ont été violées, et au moins 150 maisons ont été pillées. Si ces organisations attribuent la responsabilité de la plupart des crimes à des bandes criminelles qui se disputent le contrôle du marché local, il est inquiétant de constater qu'elles dénoncent toutes un certain niveau de complicité avec des agents de l'État. Deux policiers, qui faisaient déjà l'objet d'une enquête, notamment au sujet de l'affaire de Grand Ravine de novembre 2017 dans laquelle huit personnes avaient été tuées lors d'une opération de police, auraient également participé à l'incident de La Saline.

39. En décembre, 35 victimes ont porté plainte auprès du tribunal de première instance de Port-au-Prince contre neuf personnes pour meurtres, violences sexuelles et destruction de biens en rapport avec les événements de La Saline. Le 16 janvier, l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne, qui est chargé de la protection des droits de l'homme, a publié un rapport sur ces événements, son tout premier rapport public sur un incident majeur, dans lequel il a appelé l'attention sur les mesures prises à ce sujet par la police nationale et l'appareil judiciaire, y compris l'intervention de la police pour sécuriser le secteur, l'ouverture d'une enquête de police, la désignation d'un juge et, par la suite, l'organisation d'entrevues et l'envoi d'agents pour prendre les dépositions. L'enquête qui s'est ensuivie a abouti à

l'arrestation de 19 personnes. Parallèlement, la Mission poursuit sa propre enquête sur ces faits.

40. Bien que la MINUJUSTH constate une amélioration générale des capacités de l'Inspection générale de la police nationale, il convient de noter que cette institution a enquêté sur moins de la moitié des 229 violations recensées par la Mission d'octobre 2017 à octobre 2018. Au cours de la période considérée, 105 affaires disciplinaires ont été signalées à l'Inspection générale, dont 55 allégations de violation des droits de l'homme. La Direction a recommandé des sanctions dans 21 affaires, dont 11 ont été appliquées. Seules six allégations de violation des droits de l'homme ont été renvoyées aux fins de poursuites judiciaires. Sur les 216 affaires qui ont fait l'objet d'une enquête par les services de l'Inspection générale de janvier 2017 à novembre 2018, 30 ont été renvoyées aux fins de poursuites, lesquelles ont été engagées dans 20 affaires. Les violations qui attendent de faire l'objet d'une enquête efficace de l'appareil judiciaire sont notamment les affaires emblématiques de Lilavois et Grand Ravine survenues en octobre et novembre 2017 (voir S/2018/241, par. 34 et 35).

41. Le 10 décembre, en présence du Président Moïse, des autorités nationales, des organisations locales de la société civile et des partenaires internationaux, la MINUJUSTH a célébré le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Président a réaffirmé son engagement en faveur du respect des droits de l'homme et sa détermination à améliorer les conditions de vie des Haïtiens.

## **F. Préparation des élections (objectif 11)**

42. Une mission d'évaluation des besoins électoraux, déployée à Haïti du 3 au 7 décembre 2018, a recommandé de faire droit à la demande d'appui électoral formulée par le Gouvernement, lequel sera dispensé jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre d'un projet intégré sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement selon une approche fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies. Elle a également recommandé que ma Représentante spéciale crée un mécanisme au sein de la communauté internationale pour coordonner les messages et l'approche, et qu'une équipe spéciale chargée des questions électorales de l'ONU soit créée au sein du Bureau de ma Représentante spéciale, dont fera partie le Représentant spécial adjoint en sa qualité de chef de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Gouvernement a inscrit un montant d'environ 40 millions de dollars dans son projet de loi de finances 2018-2019 pour couvrir les dépenses opérationnelles en 2019.

43. Bien que peu de mesures aient été prises pour réviser le projet de loi organique relatif au conseil électoral permanent, un projet de loi électorale couvrant plusieurs aspects de l'organisation des élections est actuellement en cours d'examen par le Parlement. Ce projet de loi prévoit un quota de 30 % fixé par la constitution pour les candidates sur les listes des partis, ainsi que des mesures d'incitation et des sanctions en cas de non-respect de cette norme. À l'appui de l'action menée pour renforcer la participation des femmes, ONU-Femmes a établi un partenariat avec la Fédération des femmes maires en vue de remédier aux problèmes auxquels se heurtent les femmes candidates à des fonctions politiques.

## **IV. Composante Appui**

44. La composante Appui a rapatrié deux unités de police constituées, en décembre 2018 et en janvier 2019, respectivement. Une troisième a été transférée de Jérémie (Grand-Anse) à Miragoâne (Nippes).

45. La Mission continue de réduire son empreinte avec la fermeture de trois camps d'ici à mars 2019. En prévision de la fermeture du camp Delta et du transfert du quartier général de la police des Nations Unies à la base logistique, la composante Appui a achevé la construction du quartier général de la police dans la base ainsi que la rénovation de l'ancien camp d'aviation pour héberger le personnel de la police des Nations Unies.

46. Depuis juillet 2018, la Mission a entrepris une série d'activités de recalibrage pour parvenir à une gestion compacte de la chaîne d'approvisionnement. Tout en prônant le recalibrage des inventaires, elle a mis en œuvre un projet de distribution dans le cadre d'une démarche innovante consistant à associer les biens excédentaires de la Mission aux programmes de fond et aux projets de police, grâce à une utilisation efficace de ces biens, qui a dans le même temps un effet positif sur l'exécution du mandat.

## V. Déontologie et discipline et questions connexes

47. Aucune nouvelle allégation d'exploitation ou d'atteinte sexuelle n'a été signalée depuis le précédent rapport. La MINUJUSTH a continué d'appliquer la stratégie à trois volets en matière de déontologie et de discipline pour toutes les catégories de personnel des Nations Unies, y compris la formation, l'évaluation des risques et l'information, afin de sensibiliser la population haïtienne aux normes de déontologie des Nations Unies, en particulier à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Dans le cadre des mesures de réparation, la Mission a maintenu une communication permanente et donné des orientations pour venir en aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Bon nombre de réclamations restent en instance devant des tribunaux locaux et ont trait à des mères tant confirmées que présumées d'enfants dont les pères seraient d'anciens Casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Elles sont réglées en consultation avec les requérants, les autorités des pays hôtes et les pays fournisseurs de contingents concernés. Une stratégie est élaborée pour garantir le suivi constant de toutes ces affaires et, dans la mesure du possible, appuyer les réclamants en Haïti, indépendamment de la transition vers une présence des Nations Unies dans le pays autre qu'une opération de maintien de la paix.

## VI. Aspects financiers

48. Par sa résolution [72/260 B](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 121 455 900 dollars (montant brut) aux fins du fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti dans le cadre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Au 8 février 2019, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUJUSTH s'élevaient à 54,9 millions de dollars. Les remboursements des dépenses relatives aux unités de police avaient été faits pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2018, tandis que les remboursements des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été faits pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

## VII. Évaluation stratégique et planification de la transition

49. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2410 \(2018\)](#), le Secrétariat de l'ONU a entrepris, en coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations présents dans le pays, une évaluation stratégique

approfondie et exhaustive de la situation en Haïti en vue de recommander à quel moment il conviendrait de fermer la MINUJUSTH et de mettre fin aux opérations de maintien de la paix ; de recenser les domaines où un appui constant de l'ONU contribuerait le mieux à pérenniser la paix et à mettre Haïti sur la voie d'un développement durable et, partant, de recommander une présence, sous une forme ou une autre, des Nations Unies dans le pays après le retrait de la MINUJUSTH.

50. L'évaluation menée pendant cinq mois au moyen d'une analyse et d'une planification conjointes, en étroite coordination entre le Siège et les organismes des Nations Unies sur le terrain, a débouché sur une vision unifiée s'accompagnant d'une perspective régionale de la situation dans le pays et des difficultés qu'il rencontre ainsi que d'une analyse détaillée des avantages relatifs de la mobilisation des partenaires des Nations Unies et des partenaires extérieurs. Les consultations tenues tout au long du processus avec des interlocuteurs haïtiens, des partenaires régionaux, des donateurs bilatéraux principaux et des institutions financières internationales, parallèlement aux évaluations par la MINUJUSTH des progrès accomplis dans la réalisation des critères fixés et aux résultats de la planification en cours pour accroître la préparation de l'équipe de pays des Nations Unies, ont éclairé les conclusions et les recommandations figurant dans le présent rapport.

51. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2021) continue de servir de principal vecteur de planification afin de coordonner les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies pour préparer une transition en douceur vers une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix. L'équipe spéciale programmant la transition, qui réunit la direction de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, a appuyé l'élaboration d'un nouveau plan de travail conjoint sur la gouvernance et l'état de droit (résultat 5 du plan-cadre) pour 2019-2020, faisant la soudure avec la période de transition. Il comprend un recensement des ressources dont dispose actuellement l'équipe de pays et les lacunes qui pourraient se faire jour à la suite du retrait de la MINUJUSTH, y compris le développement de la police nationale, l'administration pénitentiaire, la réforme de la justice, la réduction de la violence de proximité, l'application d'un programme global en faveur des droits de l'homme, la justice de genre et l'exécution du plan national pour l'élimination des violences contre les femmes.

52. En parallèle, une stratégie conjointe de mobilisation des ressources a été arrêtée par l'équipe de pays, en collaboration avec la MINUJUSTH et le Siège, afin d'appuyer l'application des priorités stratégiques, tout en tenant compte des exigences découlant de la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix et de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra de l'Organisation. Un plan d'action établi pour mettre en œuvre les aspects d'une stratégie de mobilisation des ressources conjointe a permis de répertorier l'aide fournie par les autres parties prenantes et de préparer des notes de cadrage afin d'appuyer la coopération avec les autorités nationales, les donateurs traditionnels et non traditionnels, la société civile et d'autres partenaires.

53. Le point d'orgue du processus a été l'envoi d'une mission d'évaluation stratégique en Haïti du 16 au 20 janvier 2019, menée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, et le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča. La visite, qui a fait fond sur les contacts approfondis entrepris par ma Représentante spéciale, Helen La Lime, a porté sur les consultations menées avec la présidence haïtienne, le Gouvernement et des représentants de divers courants politiques, des secteurs institutionnels, de la société civile, du secteur privé, des associations de défense des droits de l'homme et des organisations de femmes. Grâce à ces consultations, les résultats et les

recommandations issus de l'évaluation stratégique s'articuleront sur la vision du peuple haïtien pour l'avenir de la nation.

## VIII. Constatations : résultats obtenus et difficultés rencontrées

54. Depuis la fermeture de la MINUSTAH et le déploiement de la MINUJUSTH, Haïti est restée sur une trajectoire positive. L'effet cumulé de 14 années d'efforts nationaux pour la stabilisation et la réforme, soutenues par l'ONU sur le plan du maintien de la paix, du développement et de l'aide humanitaire, transparaît dans une démocratie qui fonctionne et le renforcement des institutions, quoique à degrés divers. Bon nombre d'initiatives en cours pour le dialogue, lancées par l'exécutif, témoignent d'une volonté de régler des questions politiques et socioéconomiques épineuses pour renforcer la cohésion sociale et améliorer le quotidien du peuple haïtien.

55. Grâce à ses activités, la MINUJUSTH a cherché par le passé à aider Haïti à surmonter les insuffisances structurelles et opérationnelles dans les domaines du développement de la police, des droits de l'homme, de la justice, du système pénitentiaire et du renforcement des mesures prises par les institutions pour promouvoir la confiance dans ces secteurs. Conformément à l'évaluation des critères fixés évoquée dans mes rapports, les progrès ont été graduels dans tous les domaines du mandat de la MINUJUSTH et se sont accompagnés d'un renforcement du professionnalisme, de l'état de droit et de l'efficacité des institutions chargées de la sécurité et de la protection des droits de l'homme. En parallèle, le public a été davantage sensibilisé à la réforme de l'état de droit, à la nécessité d'avoir des institutions assumant leurs responsabilités et à la lutte contre la corruption, et les soutient davantage.

56. Les progrès ont été particulièrement manifestes sur les plans de la sécurité et du développement de la police nationale, dans le prolongement de la tendance observée depuis le retrait complet des contingents militaires de maintien de la paix, qui avait été achevé en octobre 2017. Les avancées importantes dans le renforcement des capacités de la police se reflètent au niveau d'un effectif actuel de 15 051 agents, soit une augmentation par rapport au chiffre de 2 500 consigné en 2004 ; dans la façon dont elle gère les principales atteintes à la sécurité ; dans le renforcement considérable de ses capacités de direction ; et dans son aptitude à mener en toute indépendance des opérations de prévention des crimes et à gérer les manifestations publiques dans tout le pays. La baisse systématique de l'activité criminelle signalée année après année est la preuve concrète de l'amélioration constante de l'état de la sécurité dans le pays.

57. Malgré des progrès considérables, la police nationale n'a pas la capacité requise pour s'acquitter de ses mandats constitutionnels. Seuls 27,6 % du plan stratégique de développement (2017-2021) ont été exécutés durant les deux premières années. Une force sous-financée et sous-équipée, disposant de maigres moyens logistiques en matière de véhicules, de matériel de protection et d'appui médical, ne saurait être pleinement opérationnelle. La priorité fondamentale est de remédier à la faiblesse des résultats sur le plan des droits de l'homme, comme le recours excessif à la force et les arrestations illégales, qui concourent à la surpopulation carcérale.

58. Par ailleurs, la menace contre la sécurité que représentent à nouveau les bandes armées, en particulier dans la capitale, continue d'être un problème de taille. Les mesures prises pour les démanteler doivent s'accompagner de possibilités de réinsertion politique et socioéconomique, d'un engagement soutenu auprès des populations et de programmes de gestion des armes et des munitions. Le Gouvernement s'est dit disposé à rétablir une commission nationale pour encourager le désarmement des bandes et favoriser des projets à forte intensité de main-d'œuvre sur les plans des infrastructures et de l'assainissement. En conclusion, la police

nationale, qui continue de se développer, est encore en phase d'évolution et aurait tout à gagner, pour préserver ses acquis, d'un accompagnement international constant, de façon à lui permettre de consolider pleinement son efficacité et intégrité opérationnelle.

59. Malgré les efforts nationaux les mieux intentionnés, soutenus ces 25 dernières années par l'ONU et les programmes bilatéraux et multilatéraux, les progrès dans le secteur de la justice ont été bien modestes. Faute d'une stratégie de réforme, l'action menée par l'État s'est limitée à quelques initiatives parcelaires, manquant de coordination. La persistance d'un taux supérieur à 65 % pour ce qui est de la détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale témoignent des dysfonctionnements en cours. L'incapacité du secteur judiciaire à accéder à une indépendance totale est perçue comme l'un des principaux facteurs qui favorisent la corruption et l'impunité et entravent la bonne gouvernance. Dans ce contexte, la quête de l'application du principe de responsabilité dans l'affaire PetroCaribe très médiatisée est perçue comme une façon d'éprouver les systèmes judiciaire et de gouvernance et galvanise l'opinion publique. Il faudra essentiellement dans les années à venir établir un dialogue pragmatique pour promouvoir le progrès dans le secteur de la justice en mettant en place un plan directeur défini au niveau national.

60. Si le pays a continué de faire quelques progrès dans le domaine des droits de l'homme, la situation globale et le cadre de protection demeurent fragiles. Les institutions étatiques ont un bilan en demi-teinte pour ce qui est de faire respecter des droits garantis au titre des obligations internationales de l'État en matière de droits de l'homme et de sa législation nationale. Beaucoup d'organisations de la société civile sont fragmentées et peu influentes, tandis qu'elles essaient d'assumer pleinement un rôle de surveillance et de sensibilisation et d'intégrer le système de protection nationale des droits de l'homme. L'absence d'accès à la justice des groupes vulnérables et l'impunité des violations des droits de l'homme sont généralisées, tandis que la violence sexuelle et fondée sur le genre continue de susciter une vive préoccupation. Le public n'a guère confiance en l'appareil de sécurité et les institutions judiciaires, y compris pour ce qui est de réprimer la violence en bande organisée et la violence sexuelle et fondée sur le genre, du fait que cette dernière n'est pas érigée en infraction et qu'il n'existe pas de dispositifs de justice tenant compte des questions de genre.

61. Haïti continue d'être aux prises avec des problèmes considérables et imbriqués, sur le plan du développement, tels qu'un taux de chômage élevé, de piètres résultats au niveau de l'enseignement secondaire, un faible recouvrement des recettes fiscales, un système fiscal régressif, un taux de pauvreté élevé, de grandes inégalités (un coefficient de Gini à 41,1) et une productivité et des investissements privés faibles (le pays est au 181<sup>e</sup> rang pour l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale). Au problème de la carence de soins de santé vient se greffer celui de l'absence d'accès de 72 % et de 42 % de la population à des services d'assainissement et à de l'eau potable suffisants, respectivement, ce qui compromet directement l'atténuation et l'élimination des maladies transmises par l'eau, y compris le choléra. Ces facteurs, associés à des niveaux élevés d'exposition aux risques naturels et aux aléas climatiques ainsi qu'aux besoins humanitaires constants découlant de l'insécurité alimentaire et du rapatriement des migrants, mettent durement à l'épreuve la résilience d'Haïti.

62. Il est essentiel de stimuler l'investissement privé et la productivité pour toute croissance économique future et il faudra que celle-ci aplanisse des inégalités profondément enracinées, afin de rester stable. Il faut impérativement faire preuve de volonté politique, avoir confiance en l'administration publique, améliorer le recouvrement de l'impôt et rationaliser les dépenses. L'évolution de la situation

socioéconomique de manière équitable et conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 est fondamentale pour une stabilité à long terme. Il est également capital de mettre en place un système de préparation robuste pour intervenir à la suite de catastrophes naturelles grâce au renforcement constant de la Direction de la protection civile, de prendre en considération son rôle de premier plan et de la doter de ressources suffisantes.

63. La situation politique demeure cependant précaire. Elle se démarque par une dynamique complexe, parfois déstabilisante. Le paysage politique fragmenté et polarisé entre le Gouvernement et l'opposition porte atteinte à la mise en place de réformes dont le besoin se fait cruellement sentir, y compris dans les secteurs économique et de la justice. Il existe un vaste consensus dans la société sur la nécessité d'amender la constitution de 1987, y compris en ce qui concerne la non-coïncidence des cycles électoraux, qui entraîne la tenue d'élections pratiquement chaque année. Au vu de leur ampleur et de leur étendue, les amendements proposés ne sont cependant pas près de se matérialiser à moyen terme, du fait, entre autres, de la complexité du procédé prévu par la constitution et de l'exigence d'avoir deux législatures successives voter l'amendement souhaité. Si des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la représentation des femmes (24 % dans le Cabinet actuel), de multiples obstacles subsistent sur le plan des inégalités et des restrictions, empêchant les femmes de se faire entendre dans la sphère politique, de participer réellement à la gouvernance et d'accéder à des postes de direction, comme à l'Assemblée qui ne compte qu'une sénatrice à la chambre haute et trois députées à la chambre basse.

64. La situation reste dominée pour l'heure par la crise économique et politique et la pénurie manifeste de ressources publiques pour pourvoir aux besoins fondamentaux de l'État. Si la crise est conjurée avec succès et si les groupements politiques acceptent le bon déroulement des élections prévues par la constitution, l'attention pourra être portée, pendant la période à venir, sur les élections législatives, voire municipales, en octobre 2019, suivies de l'élection présidentielle en 2021. Les tensions politiques devraient monter d'un cran au moment de l'adoption de la loi électorale, de la mise en place d'un conseil électoral provisoire et des nominations aux bureaux électoraux communaux et départementaux. L'ajournement des échéances électorales non seulement alimenterait les tensions mais paralyserait aussi l'Assemblée, comme cela fut le cas en 2015.

## IX. Options

65. Les risques d'un regain d'instabilité découlant des problèmes politiques, économiques, humanitaires, de sécurité et des droits de l'homme susmentionnés ont été examinés minutieusement au moment de décider de clore le chapitre du maintien de la paix et d'opter pour une présence consécutive au maintien de la paix en Haïti. Comme cela a été constaté durant la crise récente, il est clair que si les capacités nationales de surmonter les menaces contre la sécurité intérieure et l'ordre public sont considérables, la clef pour empêcher tout glissement se situe au niveau politique ; il faudrait donc continuer de favoriser la stabilité politique du pays. De même, du fait que bon nombre de critères énoncés dans la stratégie de sortie de la MINUJUSTH ayant trait à l'état de droit et aux droits de l'homme ne seront pas atteints d'ici à octobre 2019, il faudra poursuivre les efforts dans les secteurs connexes pour parvenir aux objectifs ultimes escomptés en Haïti, comme indiqué dans mon rapport (S/2018/241).

66. Au vu de ce qui précède, la mission d'évaluation stratégique s'est entretenue avec le Président Moïse et les membres de son cabinet de la durée du mandat de la

MINUJUSTH dont le Conseil prévoit qu'il se terminera à compter d'octobre 2019, ainsi que d'options pour une présence des Nations Unies qui corresponde le mieux à la situation actuelle sur le terrain, sachant qu'elle a considérablement évolué depuis 2004. Deux grands modèles et leurs variantes ont été examinés : la transition vers une mission politique spéciale qui, à divers degrés et sous des formes différentes, pourrait offrir des compétences politiques et des fonctions consultatives aux côtés de l'appui technique et en matière de programmes fourni par l'équipe de pays des Nations Unies, et une transition vers la présence d'une équipe de pays des Nations Unies, coordonnée par un coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire.

67. Au titre de l'option équipe de pays des Nations Unies, Haïti ne figurerait plus sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi et l'ONU, par sa présence, s'emploierait à appuyer l'action nationale visant à faire avancer le développement durable et une responsabilisation à l'échelle du système afin de mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cette option ne permettrait cependant pas de conserver, au titre d'un mandat du Conseil de sécurité, un chef de la police civile et des policiers internationaux dont la présence au moyen d'un rôle consultatif et de mentorat a été essentielle pour garantir la prestation et le développement de la police nationale.

68. La création d'une mission politique spéciale permettrait néanmoins de mettre fortement l'accent sur le développement étant donné que celle-ci viendrait compléter le rôle plus technique et plus axé sur le développement à long terme que jouent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement continuerait d'être le principal vecteur de la planification afin de coordonner les activités intégrées de la mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Une mission politique spéciale permettrait au Conseil de sécurité de continuer d'accompagner l'action menée par Haïti en vue d'une paix durable et de renforcer le rôle de médiation de l'ONU grâce au mandat octroyé à sa Représentante spéciale. Le risque de basculer à nouveau dans l'instabilité politique, comme c'est le cas actuellement, qui porterait atteinte à la situation des droits de l'homme, indique que cette option présente des avantages relatifs. Diverses formes de présence ont été examinées, allant d'un petit bureau politique de la mission à des structures plus vastes, qui comprennent des fonctions consultatives en vue d'un développement et d'un mentorat accrus de la police, une réforme stratégique plus ciblée de la justice, le système pénitentiaire, les élections, les droits de l'homme et la réduction de la violence de proximité, pour aider le Gouvernement à mettre en place ses priorités stratégiques en matière d'état de droit à court et moyen terme. Dans la planification de la transition, un accent particulier a été mis sur le fait de garantir un passage en douceur vers une nouvelle présence. Il faudrait une analyse solide des risques sur le plan de la sécurité que courraient les femmes qui y participeraient et, dans le même temps, des possibilités qui s'offriraient à elles, au moment d'envisager les formes que prendrait la présence de l'ONU.

69. Tout au long des débats, les interlocuteurs haïtiens ont réaffirmé qu'il était temps de mettre un terme aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et à l'application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune requête n'a été faite en vue d'une prorogation du mandat de la MINUJUSTH au-delà du 15 octobre 2019.

70. Dans le même temps, eu égard aux besoins persistants du pays, les autorités haïtiennes ont exprimé leur appui au déploiement d'une mission politique spéciale au titre du Chapitre VI de la Charte, destinée à accompagner les priorités en cours dans des domaines précis tels que l'état de droit, la sécurité, les droits de l'homme et le développement, pendant une période transitoire, de façon que Haïti ne figure plus à terme sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

## X. Observations et recommandations

71. La procédure d'évaluation stratégique s'est achevée alors que les manifestations reprenaient de plus belle, ce qui est venu confirmer à nouveau les points saillants de ses conclusions et recommandations. Je me félicite des progrès constants en matière de développement accomplis par la force de police nationale, qui a eu un comportement professionnel efficace, largement reconnu durant les manifestations, ce qui prouve son aptitude à régler les problèmes de sécurité dans le pays. Conformément à la vision des dirigeants et du peuple haïtiens, j'estime qu'à moins de difficultés de plus en plus grandes rencontrées par le Gouvernement pour intervenir face à la crise, la police nationale sera en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités sur le plan de la sécurité et de la protection d'Haïti d'ici au 15 octobre 2019, à la fin de la stratégie de retrait sur deux ans, prévue par le Conseil de sécurité. Je continuerai de suivre l'évolution de la situation dans le pays par rapport à cette évaluation, afin de tenir le Conseil au courant.

72. La fin du maintien de la paix confirme fondamentalement et de manière symbolique les réalisations et les capacités accrues d'Haïti. L'ONU est disposée à continuer de soutenir la transition du pays vers le développement durable. Dans ce contexte, une période d'assistance constante pourrait être essentielle afin de régler les facteurs d'instabilité, d'appuyer la réforme de la gouvernance, de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit et de faire en sorte que le pays poursuive sa transformation positive.

73. Il importe que la direction haïtienne soutienne le déploiement d'une mission politique spéciale, qui aurait pour mandat de proposer de bons offices et de conseiller le Gouvernement dans des domaines précis comme la réforme politique, les élections, la justice, le système pénitentiaire, le développement de la police, la réduction des violences de proximité et les droits de l'homme. Je recommande que le Conseil de sécurité approuve la création de cette mission politique spéciale sous forme de petit bureau consultatif stratégique, dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général, femme ou homme, aux côtés des capacités techniques de l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui d'un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) à triple casquette, pour une période d'un an, à compter du 16 octobre 2019. J'attends avec intérêt de collaborer avec les institutions haïtiennes pour établir ce nouveau petit bureau, de manière à répondre aux attentes des Haïtiens.

74. Tirant des enseignements des précédentes transitions en Haïti et dans d'autres pays, je recommande que l'exécution du mandat de la MINUJUSTH prenne progressivement fin durant les six derniers mois et que toutes les responsabilités en matière de sécurité soient dûment transférées par les cinq unités de police constituées à leurs homologues de la police nationale et qu'un passage en douceur à une mission politique spéciale garantisse la continuité ininterrompue de mes bons offices. Par voie de conséquence, pour que la MINUJUSTH puisse maintenir des capacités suffisantes jusqu'à la fin de son mandat et continuer de soutenir les processus politiques pendant la période préélectorale et pour ne pas imposer un fardeau excessif à la mission politique spéciale, je recommande que le Conseil prévoie une période de dissolution distincte pour la MINUJUSTH, après le 15 octobre 2019.

75. Le petit bureau consultatif stratégique, situé à Port-au-Prince, s'emploierait à appuyer et conseiller les autorités et les institutions haïtiennes dans des domaines prioritaires nationaux, en vue d'une réforme stratégique de nature à favoriser la stabilité et un changement à long terme dans le pays dans les domaines soulignés ci-après :

- a) les bons offices dans le cadre du dialogue national, des élections et de la réforme constitutionnelle ;
- b) des conseils stratégiques sur le développement de la police nationale afin de soutenir son intégrité opérationnelle et faire avancer ce plan de développement pour 2017-2021. Il faudrait pour cela un nombre limité de conseillers de la police des Nations Unies sous la direction d'un chef de la police civile de haut rang, qui seraient intégrés aux rangs supérieurs de la police nationale ;
- c) des conseils stratégiques sur des initiatives porteuses de réforme de la justice, dans le cadre de la cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, y compris pour la lutte contre la corruption et l'adoption et l'application d'une législation clef, grâce à un plan directeur défini au niveau national ;
- d) des conseils stratégiques sur la réduction de la violence de proximité, à l'appui d'une stratégie nationale pour régler les problèmes que suscite le recrutement de jeunes par les bandes, notamment grâce à des liens avec la police de proximité et à un programme de gestion des armes et des munitions ;
- e) des conseils stratégiques sur le système pénitentiaire pour compléter l'action menée au moyen de la réforme de la justice et de la police afin de continuer à améliorer les conditions carcérales et le bien-être des détenus, et soutenir les progrès pour ce qui est de promouvoir l'autonomie de la direction de l'administration pénitentiaire ;
- f) des conseils stratégiques sur la protection et la promotion des droits de l'homme et sur la protection et l'autonomisation des femmes, à la lumière des comptes rendus établis.

76. La présence de L'ONU dans le pays comprendrait ce petit bureau stratégique consultatif et cette équipe de pays des Nations Unies, qui seront intégrés grâce à des équipes pluridisciplinaires et à des priorités transversales. Les deux entités partageront les mêmes locaux et fonctionneront main dans la main, sur les plans de la structure et du fond. Le conseil consultatif et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies se pencheront sur des priorités communes, dans le cadre plus large de la vision d'Haïti pour un pays à revenu intermédiaire, sûr et démocratique, en se fondant sur le Programme 2030. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continuera d'appuyer les activités conjointes de l'ONU en Haïti pour encourager le programme des autorités nationales relatif aux droits de l'homme, y compris en fournissant des capacités et des ressources supplémentaires.

77. L'équipe de pays des Nations Unies dont le rôle était d'appuyer l'activité institutionnelle et de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable pourrait porter de nouveau son attention sur des domaines qui bénéficiaient d'un appui dans le cadre des programmes de la MINUJUSTH. En particulier, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pourraient assumer la responsabilité d'un soutien technique dans les domaines de la justice, de la police et du système pénitentiaire ainsi que des élections et travailler de concert avec le nouveau bureau dans son rôle de consultation et de bons offices, pour garantir une cohésion entre les objectifs stratégiques et techniques. Le resserrement de la coopération et de la coordination avec les partenaires bilatéraux qui continuent de fournir dans le cadre des programmes un appui et des ressources considérables au renforcement de l'état de droit en Haïti pourrait favoriser la cohérence au niveau de l'engagement international, outre le fait de garantir une allocation de ressources suffisantes à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, dans le secteur de l'état de droit. L'équipe de pays des Nations Unies jouerait également un rôle majeur

et continuerait de mobiliser la population au-delà de Port-au-Prince dans des domaines essentiels de la réforme qui sont actuellement entrepris par les équipes mobiles de la MINUJUSTH, compte tenu des enseignements tirés de la mobilisation de longue durée de l'ONU en Haïti quant à la nécessité de soutenir une gestion consultative.

78. Il faudrait continuer d'évaluer les progrès à cet égard par rapport aux critères fixés dans la stratégie de sortie de la MINUJUSTH, dans la mesure où ils n'ont pas été totalement atteints et sont revus à la lumière du mandat du bureau stratégique consultatif. Les objectifs précis du bureau devraient être énoncés en partenariat avec la direction haïtienne, en fonction de ce qu'elle envisage pour le pays. Dans le cadre de la création de la nouvelle mission, j'entamerai des négociations avec le Gouvernement haïtien relatives à un accord sur le statut de la mission.

79. Afin que le nouveau petit bureau consultatif stratégique puisse avoir un rôle consultatif et offrir ses bons offices, il faudra appliquer à plus grande échelle les programmes d'assistance technique de l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de la justice, du système pénitentiaire et du développement de la police. Je demande aux États Membres de fournir le financement volontaire nécessaire au renforcement des capacités dans ces domaines prioritaires comme condition préalable à une transition réussie, conformément à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à la résolution [2447 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. Il faudrait poursuivre les échanges entre la direction haïtienne et le Secrétariat sur les possibilités d'accéder au Fonds pour la consolidation de la paix.

80. Malgré l'absence regrettable de femmes parmi les juges nouvellement désignés, le bon déroulement de la procédure de désignation à la Cour de cassation est bienvenu et montre que des progrès sont possibles, même dans des domaines où l'impasse était persistante. Je me félicite également de l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour résoudre la question de la détention provisoire prolongée et de l'appel à une action concertée en vue de progrès substantiels dans l'exécution de ce plan.

81. Constatant les progrès accomplis globalement par le pays ces dernières années, je félicite les Gouvernements et le peuple haïtiens de leurs efforts pour renforcer la stabilité politique et instaurer la sécurité dans le pays, malgré les nombreuses difficultés rencontrées. Les manifestations violentes qui se sont produites pendant la période considérée, après une phase initiale de calme relatif, mettent l'accent sur la nécessité urgente d'instaurer un dialogue national pour renforcer la stabilité à long terme. Il incombe aux dirigeants haïtiens, dans le Gouvernement ou dans l'opposition, et à d'autres secteurs de la société de la soutenir.

82. Des progrès considérables ont été accomplis sur le plan de l'évolution des institutions, mais pour accéder à une stabilité à long terme, il faudra consolider davantage le système politique et les liens de collaboration entre les trois pouvoirs de l'État, ce qui ne peut être obtenu qu'au moyen d'une direction politique forte et d'une action courageuse de la part de l'administration en cours et de celles qui lui succéderont.

83. Tandis que nous nous préparons à réajuster le partenariat des Nations Unies avec Haïti, j'encourage la direction et le peuple haïtiens à tirer pleinement profit de la MINUJUSTH et à continuer de travailler avec elle pour faire aboutir l'opération de maintien de la paix et entamer une nouvelle relation avec l'ONU. J'espère donc que la transition imminente donnera un nouvel élan à l'accélération des progrès pour atteindre les objectifs énoncés.

84. Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen La Lime, et aux femmes et aux hommes de la MINUJUSTH

et à l'équipe de pays des Nations Unies pour leurs travaux et le dévouement dont ils ont fait preuve afin de concourir à la stabilisation d'Haïti et de soutenir le pays sur la voie du développement. Je tiens également à remercier les États Membres qui ont continué de fournir du personnel pénitentiaire et de police à la Mission.

## Annexe I

## Objectifs, indicateurs, cibles et situation initiale

<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>	<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (8 indicateurs, 17 %)		L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance défavorable (4 indicateurs, 8 %)
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance favorable (15 indicateurs, 32 %)		Aucun progrès/N'est pas en bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (7 indicateurs, 15 %)
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance stagnante (11 indicateurs, 23 %)		Aucune mise à jour n'était attendue au cours de la période considérée quant aux progrès accomplis (1 indicateur, 2 %)

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
1. Les pouvoirs exécutif et législatif ont promulgué des textes qui améliorent l'accès à la justice, renforcent la police nationale et s'attaquent à la question de la détention provisoire prolongée, qui est une cause de surpopulation carcérale ; tous les secteurs ont commencé à appliquer ces nouveaux textes, notamment grâce à des allocations budgétaires viables	1.1 Existence du nouveau Code pénal (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du nouveau Code pénal	1 – La Commission justice et sécurité du Sénat a remis son rapport sur le projet de loi. La commission de la chambre basse met actuellement la dernière main à son rapport et prépare un résumé du projet de loi	
	1.2 Existence du Code de procédure pénale (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du Code de procédure pénale	1 – La Commission justice et sécurité du Sénat a remis son rapport sur le projet de loi. La commission de la chambre basse met actuellement la dernière main à son rapport et prépare un résumé du projet de loi	
	1.3 Existence de la loi sur l'assistance légale (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi sur l'assistance légale	3 – Loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national d'assistance légale, adoptée par les deux chambres le 10 septembre 2018, soumise au Président le 27 septembre et publiée au journal officiel le 26 octobre	
	1.4 Existence de la loi organique sur la police nationale, qui fait de la direction de l'administration	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi organique sur la police nationale	1 – Projet de loi organique en attente de validation par le Directeur général de la police nationale	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	pénitentiaire une direction centrale (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)				
	1.5 Existence de la loi pénitentiaire (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi pénitentiaire	1 – Projet de loi pénitentiaire validé par la direction de l'administration pénitentiaire et soumis à la police nationale	
	1.6 Définition, par les institutions concernées, des conditions nécessaires à l'application des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises (loi par loi)	Octobre 2019	Définition des conditions de mise en œuvre des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises	Définition des conditions de mise en œuvre : a) du projet de Code pénal : pas encore adopté ; b) du Code de procédure pénale : pas encore adopté ; c) de la loi sur l'assistance légale : un comité technique chargé d'examiner la mise en œuvre du texte a été mis sur pied par le Ministère de la justice et de la sécurité publique ; d) de la loi organique sur la police nationale : pas encore adoptée ; e) de la loi pénitentiaire : pas encore adoptée	
	1.7 Nombre de nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince par an	Octobre 2017-décembre 2018 : 595 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince	
	1.8 Proportion de prévenus en détention provisoire pour une période de plus de deux ans à la prison civile de Port-au-Prince	Octobre 2019	50,4 % des prévenus en détention provisoire à la prison civile de Port-au-Prince	31 décembre 2018 : 64,9 % (2 408 sur 3 705)	
	1.9 Nombre d'affaires closes par les juges d'instruction dans le ressort de Port-au-Prince	Octobre 2019	750 ordonnances rendues par an	Octobre 2017- décembre 2018 : 442 ordonnances rendues	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	1.10 Nombre d'affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2017-décembre 2018 : le tribunal de première instance de Port-au-Prince a jugé 452 affaires pénales	
2. Les autorités haïtiennes pourvoient en temps voulu les postes vacants dans le secteur de la justice, notamment au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour de cassation et de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, en respectant l'équilibre entre les sexes et en se fondant sur le mérite	2.1 Existence du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, faisant état : des effectifs du personnel judiciaire ventilés par sexe ; des résultats des inspections judiciaires ; du nombre de juges certifiés ; de la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges	Avril 2019	Parution du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, faisant état : des effectifs du personnel judiciaire, ventilés par sexe ; des résultats des inspections judiciaires ; du nombre de juges certifiés ; de la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges	Rapport préliminaire sur l'état du système judiciaire élaboré et remis au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. L'élaboration des rapports annuels de l'organe n'a pas encore commencé	
	2.2 Nombre de sièges pourvus au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, à la Cour de cassation et à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, ventilés par sexe	Avril 2019	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (dont 3 femmes) Cour de cassation : 12 sur 12 (dont 1 femme) Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 3 femmes)	Le Président Moïse a pourvu, le 31 janvier, les six sièges qui étaient vacants à la Cour de cassation depuis décembre 2015. Les nouveaux juges sont nommés pour un mandat de 10 ans. Comme aucune des trois candidates proposées par le Sénat n'a été nommée, la Cour ne compte qu'une femme sur 12 juges. L'un des six nouveaux juges a également été nommé Président de la Cour et Président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire	
3. La direction de l'administration pénitentiaire accomplit des tâches de gestion essentielles : elle fournit des services de base à tous les détenus et veille à ce que leurs droits soient respectés	3.1 Nombre de décès pour 1 000 prisonniers	Octobre 2019	Taux inférieur ou égal à 10 décès pour 1 000 prisonniers	1 <sup>er</sup> janvier 2018-15 janvier 2019 : 12,9/1 000 détenus	
	3.2 Nombre de prisons (pour hommes et pour femmes) dont les détenus bénéficient de services de santé fonctionnels	Octobre 2019	Services de santé adéquats pour les détenus de 9 des 18 prisons et des 4 plus grands centres de détention de la police nationale	Les détenus de sept des 18 prisons bénéficient de services de santé fonctionnels	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	3.3 Nombre d'agents de la direction de l'administration pénitentiaire recrutés selon une procédure spécifique, ventilé par sexe, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	Octobre 2019	Recrutement de 300 agents de la direction de l'administration pénitentiaire, dont 30 % de femmes, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 15 janvier 2019, 151 élèves, dont 21 femmes, ont été recrutés, formés et affectés à la direction de l'administration pénitentiaire	
	3.4 Nombre de prisons ayant obtenu de la direction de l'administration pénitentiaire un certificat attestant qu'elles peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs internationaux (MINUJUSTH ou autres)	Octobre 2019	Certification de neuf prisons sur 18	Première série d'évaluations des prisons, fondées sur les critères de certification définis, réalisées par le Comité conjoint de suivi et d'évaluation de la direction de l'administration pénitentiaire et de la MINUJUSTH sur la base des critères de certification définis. Rapport assorti de recommandations devant être examinées avec la haute direction de la direction de l'administration pénitentiaire	
4. Grâce à l'adoption des mesures prioritaires définies dans son plan de développement stratégique pour 2017-2021, la police nationale intervient en cas de troubles à l'ordre public et gère les menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'ensemble du pays, en faisant preuve d'un degré élevé de professionnalisme et en tenant compte des droits de l'homme et de la problématique femmes-hommes, sans avoir besoin de l'appui de la	4.1 Taux d'exécution du plan de développement stratégique de la police nationale pour la période 2017-2021	Octobre 2019	43 % (57 sur 133 priorités du plan de développement stratégique)	Taux d'exécution actuel : 27,6 %. Sur les 133 actions prioritaires prévues par le plan, 96 devraient être mises en œuvre entre 2017 et 2019. À ce jour, aucune action prioritaire n'est achevée, 14 sont à un stade avancé, 82 ont été lancées et 37 n'ont pas encore commencé	
	4.2 Nombre de policiers pour 1 000 habitants	Octobre 2019	1,45	1,32 après un processus de réajustement à la suite d'un travail d'assainissement de la masse salariale	
	4.3 Pourcentage de femmes dans la police	Octobre 2019	11 %	9,89 % (1 498 femmes sur 15 154 policiers)	
	4.4 Pourcentage des effectifs de la police nationale en déploiement statique en dehors de l'agglomération	Octobre 2019	40 %	35,04 %	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
communauté internationale	urbaine de Port-au-Prince				
	4.5 Parmi les 13 unités spécialisées dans le maintien de l'ordre (12 unités départementales pour le maintien de l'ordre et 1 compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre), nombre d'unités capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	Octobre 2019	Les 13 unités sont toutes capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	7 des 13 unités fonctionnent sans l'appui de la MINUJUSTH	
	4.6 Pourcentage d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité planifiées et exécutées par la police nationale sans l'appui de la MINUJUSTH	Octobre 2019	100 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH	95 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH	
	4.7 Part du budget national affectée à la police nationale	Octobre 2019	Affectation de 8,0 % du budget national à la police nationale	Actuellement, 6,6 % du budget national est affecté à la police nationale. Si le dernier projet de loi de finance 2018-2019 est adopté par le Parlement, la part du budget national affectée à la police nationale passera à 6,2 %	
5. Dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police, les mécanismes internes de contrôle et de responsabilisation, qui ont été consolidés, ne laissent pas sans suite les pratiques répréhensibles, favorisent l'efficacité et assurent le respect des droits de l'homme	5.1 Nombre de tribunaux de première instance inspectés (sur 18) Nombre de juridictions d'appel inspectées (sur 5)	Avril 2019	Inspection par le Ministère de la justice des 18 tribunaux de première instance et des 5 cours d'appel	Tournée d'inspection lancée en décembre 2018, commençant par le tribunal de la Croix des Bouquets. Les juridictions de Port-de-Paix et d'Anse-à-Veau doivent être inspectées d'ici à la fin de janvier 2019	
	5.2 Pourcentage d'allégations de violation des droits de l'homme visant des agents de l'État (agents de la police nationale ou fonctionnaires de la direction de l'administration pénitentiaire) ayant donné lieu à une enquête de l'Inspection	Avril 2019	Enquête de l'Inspection générale de la police nationale sur 80 % des allégations	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018 : 75,7 % des allégations de violations des droits de l'homme visant des agents de la police nationale, y compris des agents de la direction de l'administration pénitentiaire, ont donné lieu à une enquête (196 enquêtes sur 259 allégations reçues)	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	générale de la police nationale				
	5.3 Pourcentage de cas confirmés de faute commise par un agent de la police nationale ou de la direction de l'administration pénitentiaire et ayant donné lieu à l'application de mesures disciplinaires par la police nationale	Avril 2019	Sanctions appliquées dans 60 % des cas ayant fait l'objet d'une enquête	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018 : 21,5 % (87 cas) ont donné lieu à des sanctions, sur 404 allégations de faute dirigées visant des agents de la police nationale, y compris des agents de la direction de l'administration pénitentiaire. L'Inspection générale de la police nationale a ouvert une enquête dans 353 de ces cas	
	5.4 Pourcentage de cas confirmés de crime ou de violation des droits de l'homme commis par un agent de la police nationale ou de la direction de l'administration pénitentiaire et ayant donné lieu à des poursuites judiciaires	Avril 2019	Poursuites judiciaires dans tous les cas confirmés de crime ou de violation des droits de l'homme commis par un agent de la police nationale	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018 : 12,4 % des cas de violations des droits de l'homme ont donné lieu à des poursuites (32 policiers poursuivis sur 259 cas)	
	5.5 Pourcentage de fonctionnaires de l'Inspection générale de la police nationale déployés en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, ventilé par sexe	Avril 2019	Déploiement en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince de 30 % des 340 agents dont il est prévu de doter l'Inspection générale de la police nationale	En janvier 2019, aucun des 194 agents affectés à l'Inspection générale de la police nationale n'était en poste en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince. Toutefois, un avant-projet prévoyant l'ouverture d'un bureau régional de l'Inspection générale dans le département du Nord est à l'étude au sein de la Direction générale de la police nationale	
6. Les Haïtiens et les Haïtiennes, en particulier ceux et celles issus des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées, manifestent une confiance accrue dans la capacité et la volonté du système judiciaire de lutter	6.1 Proportion de la population se déclarant satisfaite de la lutte menée par la police nationale contre la criminalité	Avril 2019	88 %	L'enquête n'a pas encore été menée	
	6.2 Nombre de jeunes vulnérables et de femmes bénéficiant de programmes de réinsertion menés dans le cadre de la lutte contre la violence au	Avril 2019	Coopération de 500 jeunes vulnérables et femmes avec les projets de police de proximité de la police nationale et	Coopération de 3 326 jeunes vulnérables et de 2 027 femmes avec la police de proximité et les autorités de maintien de l'ordre	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
contre la criminalité et dans celles de la police nationale d'assurer la sécurité	sein de la collectivité qui se montrent désireux de coopérer avec les projets de police de proximité de la police nationale et les forces de l'ordre		les autorités de maintien de l'ordre (par an)		
	6.3 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, ventilé par sexe et par âge	Avril 2019	Taux d'homicide volontaire inférieur ou égal à 9,3, ventilé par sexe et par âge	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018 : taux d'homicide estimé à 6,63 pour 100 000 habitants [757 homicides volontaires : 697 victimes hommes (dont 13 mineurs) et 60 femmes (dont 10 mineures)]	
	6.4 Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Avril 2019	Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince inférieur ou égal à 50 (par an)	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018 : 46 enlèvements visant 49 personnes (21 hommes et 28 femmes) Sur les 46 enlèvements, 29 ont été commis dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	
	6.5 Nombre de problèmes liés aux gangs dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	Avril 2019	Nombre de problèmes liés aux gangs inférieur ou égal à 18 dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant (par an)	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016 : 32 problèmes	
	6.6 Nombre de cas de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre ayant fait l'objet d'une enquête de la police nationale, compte tenu du renforcement de ses effectifs	Avril 2019	Enquêtes sur au moins 275 cas de violence sexuelle ou de violence fondée sur le genre (par an)	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018 : 213 cas font l'objet d'une enquête (victimes femmes : 58 adultes et 155 mineures)	
7. L'Office national de la protection du citoyen fonctionne de manière indépendante et protège les citoyens dont les droits ont été violés	7.1 Degré de conformité de l'Office de la protection du citoyen par rapport aux normes internationales sur l'action des institutions nationales de défense des droits de l'homme et capacité structurelle de fonctionner de manière efficace et indépendante,	Octobre 2019	Niveau A selon les Principes de Paris	Niveau A selon les Principes de Paris jusqu'à la prochaine décision de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, laquelle doit intervenir en mai 2019	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
	conformément aux Principes de Paris				
	7.2 Nombre de recommandations de l'Office de la protection du citoyen mises en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit	Avril 2019	Mise en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit de 3 recommandations de l'Office	Aucune recommandation n'a été faite	
8. Les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes, mènent des activités de sensibilisation auprès des autorités haïtiennes afin de promouvoir et de protéger les droits de la personne et sont habilitées à porter les allégations de violation des droits de l'homme à l'attention des autorités judiciaires ou administratives compétentes	8.1 Nombre de rapports parallèles établis par des organisations de la société civile et présentés aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Avril 2019	Établissement de deux rapports par des organisations de la société civile et présentation aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Depuis octobre 2017, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont été saisis de trois affaires de violations des droits de l'homme à la suite de rapports soumis par des organisations de la société civile  Le 5 décembre, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a tenu une audience à Washington sur la situation des « personnes privées de liberté en Haïti », sur la base d'un rapport présenté par une organisation de la société civile haïtienne. La Commission a recommandé à son Rapporteur sur les droits des personnes privées de liberté d'effectuer une visite officielle en Haïti	
	8.2 Nombre de cas de violation des droits de l'homme signalés par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en la matière	Avril 2019	Établissement de 10 rapports par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en matière de violation des droits de l'homme (par an)	En 2018, 17 rapports au total ont été publiés	
9. Les autorités nationales satisfont aux obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de	9.1 Existence d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme	Octobre 2019	Établissement d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre les recommandations	Le Comité interministériel des droits de la personne a commencé à travailler à l'élaboration d'un plan d'action national sur les	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
l'homme : elles amènent notamment les auteurs de violations de ces droits à répondre de leurs actes et font rapport aux organes conventionnels compétents			formulées par les mécanismes de défense des droits de la personne, en particulier dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme	droits de l'homme, conformément à la recommandation formulée en avril 2017 par le Conseil des droits de l'homme	
	9.2 Nombre de recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme et acceptées par les autorités haïtiennes	Avril 2019	Acceptation par les autorités haïtiennes de 3 recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme	Sur les 16 recommandations formulées par le Comité des droits de l'homme en 2014, l'État a montré, dans le rapport périodique établi en 2018, que des mesures avaient été prises pour en appliquer partiellement huit	
	9.3 Nombre de rapports établis et présentés par les autorités haïtiennes aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Avril 2019	Établissement et présentation par les autorités haïtiennes de 2 rapports aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Le 20 décembre, Haïti a présenté au Comité des droits de l'homme son deuxième rapport sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques	
	9.4 Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif	Avril 2019	Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif	Cible atteinte au cours de la période précédente	
10. Les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la lutte contre la corruption font preuve d'une capacité accrue de lutter contre la corruption	10.1 Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Avril 2019	Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Rapport en cours de mise au point définitive avant publication	
11. Le Conseil électoral permanent est créé dans le cadre d'un processus crédible et transparent, et exerce ses fonctions électorales de	11.1 Désignation par chacun des trois pouvoirs de l'État de trois membres du Conseil en vue de faire de ce dernier un organe opérationnel et indépendant	Octobre 2019	Désignation des 9 membres et établissement, entrée en service et fonctionnement indépendant du Conseil	La procédure de nomination a été lancée par chacun des trois pouvoirs de l'État	

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 janvier (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
manière indépendante et transparente, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale	11.2 Mise à jour des listes électorales en prévision du prochain cycle électoral	Octobre 2019	Mise à jour des listes électorales	Aucune mesure n'a encore été prise	
	11.3 Existence de la loi électorale en prévision du prochain cycle électoral (1 – Élaboration du projet de loi ; 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres ; 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Octobre 2019	3 – Promulgation de la loi électorale	Le projet de loi électorale et le projet de loi organique sur le Conseil électoral permanent ont été présentés au Parlement le 14 novembre 2018. Le premier est actuellement examiné par la chambre basse du Parlement. Le 11 décembre 2018, le Gouvernement a également présenté un projet de budget pour 2018/19, qui prévoit une enveloppe de 40 millions de dollars pour le Conseil électoral provisoire pour l'exercice budgétaire	

## Annexe II

### Composition et effectifs de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 7 février 2019

Pays	Policiers des Nations Unies		Membres d'unités de police constituées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	1			
Argentine		4		
Bangladesh		3		
Bénin		29		
Burkina Faso		13		
Cameroun	5	1		
Canada	5	13		
Colombie	1	1		
Côte d'Ivoire	7	30		
Djibouti		1		
El Salvador		2		
Espagne		2		
États-Unis d'Amérique		4		
Fédération de Russie		5		
Guinée		2		
Inde				140
Jordanie		6		140
Madagascar	1	14		
Mali		9		
Mexique		1		
Népal	2	4	7	133
Niger		21		
Nigéria	1	3		
Norvège	3			
Pakistan		1		
République de Corée	3	1		
Roumanie	2	11		
Rwanda		6	14	126
Sénégal	8	6	18	122
Slovaquie		2		
Sri Lanka		1		
Suède	1	2		
Tchad	1	3		
Togo	2	5		
Tunisie	4	16		

---

<i>Pays</i>	<i>Policiers des Nations Unies</i>		<i>Membres d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Turquie		10		
Uruguay		1		
<b>Total partiel</b>	<b>47</b>	<b>233</b>	<b>39</b>	<b>661</b>
<b>Total</b>		<b>280</b>		<b>700</b>
				<b>980</b>

---

